
MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2024-2025



Chers élèves,

Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'école Saint-Joseph pour l'année scolaire 2024-2025.

L'équipe de personnel en place met tout en œuvre pour vous offrir une année haute en couleurs remplie de projets pédagogiques variés, d'activités culturelles, scientifiques et de moments précieux que vous partagerez avec nous.

À l'école Saint-Joseph, on REC pour la réussite! Nous prônons les valeurs de Respect, Engagement et de Collaboration.

Dans notre école, tu te sentiras en sécurité et tu seras à l'aise de sortir de ta zone de confort pour te dépasser personnellement.

L'école St-Joseph est une école ouverte où le personnel se dévoue pour votre éducation!

Je vous souhaite une très belle année scolaire, entourés de gens qui vous aiment et qui veulent le meilleur pour chacun de vous.

Bonne année scolaire à tous,

Valérie Pomerleau
Valérie Pomerleau, directrice

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES 2024-2025

Le modèle de gestion de la discipline adopté à l'école Saint-Joseph est basé sur le rapport « règlement-choix-conséquence ». Ce modèle contribue à développer chez les élèves le sens de la responsabilité sociale, morale, intellectuelle, physique et comportementale. La responsabilité repose sur la capacité de réfléchir avant d'agir, d'agir en fonction de critères rationnels et d'assumer ensuite les conséquences de ses décisions et de ses actes.

Nos règles de conduite et de mesures de sécurité sont en accord avec la Politique concernant l'encadrement disciplinaire et la fréquentation scolaire du Centre de services scolaire Harricana. Vous pouvez consulter cette Politique sur le site Web du Centre de services scolaire Harricana (www.csharricana.qc.ca).

NOS RÈGLES ET LEURS RAISONS D'ÊTRE

1. Je circule calmement en tout temps.

- pour la sécurité;
- pour favoriser un bon climat dans l'école.

2. J'agis de façon sécuritaire.

- pour éviter les blessures;
- pour favoriser la bonne entente.

3. Je respecte les adultes et les autres élèves dans mes gestes et dans mes paroles

- pour vivre dans un milieu où tout le monde se sent bien et en sécurité.

4. Je respecte l'environnement et le matériel mis à ma disposition.

- pour vivre dans un milieu agréable;
- pour que le matériel utilisé demeure en bon état et puisse servir à d'autres.

5. Je m'habille de façon convenable selon les valeurs véhiculées par l'école.

- pour me respecter;
- pour respecter les autres.

COMMENT L'ÉQUIPE-ÉCOLE PEUT AIDER VOTRE ENFANT :

- Soutien et accompagnement dans la réflexion
- Retour sur le comportement et recherche de solution avec l'élève
- Aide pour accomplir le geste réparateur, au besoin
- Rencontre avec les intervenants concernés
- Téléphone et/ou rencontre avec les parents
- Référence à des services complémentaires (psychoéducation, psychologie...)
- Plan d'intervention individualisé
- Tout autre moyen jugé aidant

CONSÉQUENCES SELON LE TYPE DE MANQUEMENT

MANQUEMENT MINEUR

Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe de service de garde, en d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, y compris celles de la classe et du service de garde.

Exemples de manquements mineurs

- ❖ *Refus de faire le travail demandé*
- ❖ *Refus de conséquences ou de consignes*
- ❖ *Argumentation*
- ❖ *Langage inapproprié ou geste grossier*
- ❖ *Lancement de balles de neige ou autre*
- ❖ *Possession d'objets non nécessaires*
- ❖ *Oubli ou détérioration du matériel*
- ❖ *Non-respect des aires de jeu et non-respect des règles de jeu*
- ❖ *Bousculades, jambettes, se tirer*
- ❖ *Non-respect de la règle du silence dans les corridors aux heures de cours*
- ❖ *Retard non motivé, flânerie*
- ❖ *Non-respect du code vestimentaire.*

Banque d'interventions

- ❖ *Avertissement*
 - ❖ *Apprentissage du comportement attendu*
 - ❖ *Geste de réparation*
 - ❖ *Conséquences logiques*
 - ❖ *Retrait de privilège*
 - ❖ *Perte de récréation*
 - ❖ *Fiche de réflexion*
 - ❖ *Appel aux parents en présence ou non de l'élève*
 - ❖ *Retrait de la classe*
 - ❖ *Retenue après la classe*
 - ❖ *Rencontre de la direction*
 - ❖ *Plan d'action ou d'intervention*
 - ❖ *Autre intervention jugée appropriée*
- Ce type de manquement nécessite une intervention éducative.**

MANQUEMENT MAJEUR

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

Comportements proscrits

- ❖ *Violence* : bataille, menaces, voies de fait, etc.*
- ❖ *Intimidation* et cyberintimidation*
- ❖ *Vol*
- ❖ *Vandalisme*
- ❖ *Fugue*
- ❖ *Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité.*
- ❖ *Impolitesse verbale et non verbale*

** Les définitions de ces termes se retrouvent à la page suivante.*

Banque d'interventions

- ❖ *Arrêt d'agir*
- ❖ *Retrait*
- ❖ *Appel téléphonique aux parents*
- ❖ *Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents*
- ❖ *Réflexion*
- ❖ *Geste de réparation*
- ❖ *Suspension interne ou externe*
- ❖ *Plainte policière*
- ❖ *Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol*
- ❖ *Réintégration (avec les parents, déplacement supervisé, retour progressif)*
- ❖ *Plan d'intervention*
- ❖ *Soutien individuel à fréquence rapprochée*
- ❖ *Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté*
- ❖ *Autre intervention jugée appropriée*

L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.

DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRITS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE, SELON L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VIOLENCE :

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (loi 56, 2012)

INTIMIDATION :

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non** à **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte **caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments de **détresse et de léser**, blesser, opprimer ou ostraciser; (loi 56, 2012)

Précision concernant les gestes de violence et d'intimidation : Ces comportements sont inacceptables, que ce soit sur la cour, dans l'école (classes et service de garde), par le biais de l'électronique (cyberintimidation) ou dans les autobus scolaires.

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UN CONFLIT :

Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

Remarque : Le plan de lutte ainsi que le protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site WEB de l'école au : <http://www.csharricana.qc.ca/SAINT-JOSEPH>

CODE DE CIVILITÉ

Au Centre de services scolaire Harricana, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect;
- Collaboration;
- Politesse et courtoisie;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés. La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;
- Collaborer adéquatement avec les collègues;
- Fournir les informations requises;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- Respecter la confidentialité des informations;
- Respecter les différences.

Source : Politique sur la civilité accessible au www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUES REGLEMENTS

INTERVENTION GRADUÉE POUR PRÉVENIR ET ENRAYER L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Comportement	Type d'intervention
Intimidation directe ou indirecte	
<p><i>Non à l'intimidation!</i></p> 	<p>NIVEAU 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur et son titulaire • Appel aux parents
	<p>NIVEAU 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Appel aux parents • Réflexion écrite
	<p>NIVEAU 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Suivi avec un intervenant • Appel aux parents • Travail à faire sur l'intimidation et présentation de ce travail devant le titulaire, la direction et l'intervenant.
	<p>NIVEAU 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève intimidateur, ses parents, son titulaire, la direction et l'intervenant • Contrat d'engagement à signer
	<p>NIVEAU 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension de l'école • Rencontre avec les policiers

Note : L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

ENVIRONNEMENT

- Je porte une grande attention à mon environnement, en particulier à tout ce qu'il y a dans mon école. Si je brise du matériel intentionnellement ou par négligence, l'école pourra me demander de le rembourser.
- Je prends soin des livres de bibliothèque, des manuels scolaires, de mes objets personnels et de ceux des autres. 
- Je conserve en bon état les chaises, pupitres, murs, vitres, salles de toilettes, jeux intérieurs et extérieurs, etc.
- Je transporte toujours mes articles scolaires dans mon sac d'école afin de les garder propres.
- Je jette mes déchets dans les poubelles et je participe au projet de recyclage dans l'école.
- Je n'apporte pas de boissons énergisantes à l'école, car elles sont interdites. 
- Je prends soin de mon casier en utilisant des aimants plutôt que de coller du matériel.

DANS L'ÉCOLE ET EN TOUT TEMPS

- Je circule calmement en marchant et en silence;
- Je place mes vêtements en ordre;
- Je ferme la porte de mon casier sans bruit;
- Je ne perds pas de temps.
- L'appellation « madame, monsieur » est préconisée lorsque je m'adresse à un adulte.



À la cloche

- Je cesse aussitôt de jouer et je fais ce qui est demandé, calmement.
- À la fin des classes, je quitte l'école immédiatement.



Téléphone

- Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de mon professeur. L'utilisation des téléphones cellulaires sont interdits pour les élèves de l'école sauf aux permissions spéciales.

Assiduité

- Si je suis absent, mes parents motivent mon absence dans l'agenda ou dans le cahier de correspondance ou sur l'application Mozaïk parent.
- Ils peuvent aussi appeler à l'école avant le début des cours au 819-732-4226.

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

Je m'amuse en pensant bien-être, sécurité pour moi et les autres.

- Je respecte l'heure d'arrivée permise: matin à 7h50, le midi à 13h;
- Je dois avoir une permission pour entrer ou demeurer dans l'école;
- Je demeure dans les limites de la cour;
- Je bannis les attitudes et les gestes brutaux, intimidants ou agressifs, tels « tirailage », bousculade, bagarre, etc. Ces gestes sont interdits à l'école;
- Je laisse à la maison tous les appareils électroniques (iPod, lecteur MP3, téléphone cellulaire, etc.) à moins d'une permission spéciale de l'école;
- Je ne lance pas de sable, de cailloux ou de la neige;
- J'ai un langage adéquat envers tous.



Autobus

- Si j'ai un changement majeur à faire pour mon trajet d'autobus, j'appelle au Service du transport scolaire au 819 732-6561 poste 2242 pour une entente.
- J'avertis l'enseignante de ce changement.

HABILLEMENT

- Je porte des vêtements décents appropriés qui me permettent de réaliser toutes mes activités.
- À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures différentes de celles que je porte à l'extérieur. Les espadrilles d'éducation physique peuvent me servir comme souliers d'intérieur.



ÉDUCATION PHYSIQUE

- Culotte courte ou longue de sport (joggings), espadrilles, T-shirt, sac de tissu pour y ranger mes vêtements.
- Lorsque ce matériel est envoyé à la maison pour être lavé, je veille à le rapporter à l'école pour la période suivante.



ALIMENTATION - JE PENSE SANTÉ



- Je priorise une bonne collation qui me donne l'énergie nécessaire pour bien travailler en classe et me garder en santé. Les collations suggérées sont: les fruits frais, les légumes, les produits laitiers.
- Les friandises sont interdites dans l'école et dans la cour d'école pour des raisons de santé et de propreté sauf lors de permissions spéciales

CONSOMMATION

- Je sais que le tabac et la cigarette électronique sont strictement interdits à l'école et dans les limites de la cour.
- Je sais que la possession et l'usage d'alcool et de drogue sous toutes formes sont strictement interdits à l'école. Ces offenses entraîneront une suspension immédiate de l'école et seront référées aux autorités policières et/ou aux services complémentaires.



DINER À L'ÉCOLE

Au repas

- Je parle à voix basse;
- Je mange calmement et poliment;
- Je respecte la place des autres amis;
- Je garde mes déchets à ma table le temps que la poubelle passe à la fin du repas;
- Si je ne respecte pas les règlements relatifs à la période du dîner, je pourrais me faire retirer le privilège du dîner à l'école. Dans ce cas, mes parents ou tuteurs seront informés.



Après le repas :

- J'attends le signal de la surveillante pour quitter ma place en marchant;
- Je laisse ma place propre et replace ma chaise;
- Je rapporte à la maison ce que je ne mange pas;
- J'attends le signal pour aller à l'extérieur ou pour me rendre dans le local d'activité désigné (par mauvais temps);
- J'obéis aux consignes des surveillantes et je leur porte respect dans mes paroles et mes gestes;
- Je demeure à l'intérieur des limites de la cour.



INFORMATIONS SUR MON COMPORTEMENT

Lorsque les titulaires ou les surveillantes jugeront bon d'informer mes parents sur un manquement aux règlements ou sur mon comportement en général en classe ou dans l'école, ils écriront une note dans mon agenda scolaire ou par un autre moyen pour les élèves qui n'ont pas d'agenda. Dans les cas plus sérieux, ils utiliseront un mémo avertissement. Ces informations devront être signées par mes parents et je devrai les rapporter à l'école dès le lendemain.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES
Année 2024-2025

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
j'y apporterai ma collaboration.

Signature d'un parent

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES PARENTS

1. Horaire de l'école:

HORAIRE DE L'ÉCOLE	
Entrée des élèves	8h05
Cours	8h08 à 9h
Cours	9h à 9h52
Récréation	9h55 à 10h10
Cours	10h13 à 11h05
Cours	11h05 à 11h57
Dîner	12h à 13h15
Entrée des élèves	13h15
Cours	13h20 à 14h10
Cours	14h10 à 15h02
Récréation	15h05 à 15h20
Fin des classes	15h20



2. Heure d'arrivée

Pour plus de sécurité, voir à ce que votre enfant n'arrive pas à l'école avant 7h50 le matin et 13h le midi. Ceci est très important surtout si la température est inclémente (pluie abondante et froid intense), mais ne s'applique pas aux élèves prenant l'autobus.

Si votre enfant est malade ou se blesse, vous serez appelés à venir le chercher à moins que la situation n'impose des mesures d'urgence, nous appliquerons alors la politique du Centre de services scolaire.

Pour une question de sécurité, l'entrée des élèves se fait par la **porte ARRIÈRE** de l'école.

3. Appels à l'école

Le secrétariat de l'école Saint-Joseph est ouvert de 8h à 12h et de 13h à 16h. Nous vous invitons à faire vos appels téléphoniques au 819 732-4226 durant les heures d'ouverture ou de laisser votre message sur le répondeur téléphonique.

Il n'est que normal, à l'occasion, d'éprouver quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son titulaire d'abord et avant tout. Vous pouvez communiquer avec l'école et laisser un message à la personne que vous aimeriez rejoindre. Un suivi à votre message sera assuré aussitôt que possible. Afin d'éviter les interruptions, les enseignantes ne peuvent répondre à vos appels durant le temps de classe, à moins d'urgences.

4. Visite à l'école

Pour rencontrer un membre du personnel de l'école, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Une visite spontanée dérange l'enseignante qui a la responsabilité pleine et entière de son groupe d'élèves.

Pour assurer la sécurité des élèves, les portes de l'école seront verrouillées. Les personnes admises sur le terrain de l'école sont les élèves qui la fréquentent, son personnel et les visiteurs autorisés.

5. Message ou communication aux parents

Vous recevrez fréquemment des informations par l'intermédiaire du Portail parent, courriel et quelques fois de votre enfant. SVP, prendre le temps nécessaire pour bien lire ces informations et assurer le suivi, s'il y a lieu.

Travaux scolaires

Prendre le temps d'examiner tous les travaux que votre enfant apporte à la maison. L'intérêt que vous portez à ses travaux et son vécu scolaire est très important et précieux pour lui.

6. Dîner à l'école

Des surveillantes sont attitrées pour assurer la surveillance des élèves qui doivent dîner à l'école. Une permission peut être accordée par la direction ou la responsable de l'école à un élève qui n'a pas le droit de dîner à l'école, mais dont les parents doivent s'absenter. **Des frais de 6\$ s'appliqueront à chaque fois et sont payables au secrétariat.**

7. Sorties à l'extérieur de l'école pour les dîneurs réguliers

De temps à autre, des élèves vont manger à l'extérieur de l'école. Il vous revient, comme parents, de déterminer le niveau de danger encouru par votre enfant lorsqu'il traverse la rue et qu'il passe une partie de son heure de dîner sans surveillance.

Si vous donnez la permission à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, elle ou il devra présenter une autorisation écrite de votre part. Aucun élève ne pourra sortir de la cour de l'école sans cette autorisation.

Nous vous rappelons que l'école n'assume aucune responsabilité envers la surveillance des élèves lorsque ceux-ci quittent la cour de l'école ou qu'ils reviennent lorsque les surveillantes sont encore à l'intérieur avec les autres dîneurs.

Finalement, les élèves qui dînent à l'extérieur ne pourront rapporter aucune friandise, crème glacée et autre à l'école.

8. Stationnement



Si vous venez chercher ou conduire votre enfant à l'école, nous vous demandons de stationner votre voiture sur la 11^e Avenue Est (côté du complexe sportif) ou sur la 12^e Avenue Est. **Ne pas entrer, circuler, stationner dans la cour de l'école même s'il pleut afin d'éviter à votre enfant d'avoir à circuler entre les voitures du personnel.**

Si vous venez chercher votre enfant pour l'heure du dîner ou après l'école, votre enfant vous attendra à la sortie de la cour arrière.

9. Mauvaise température en hiver

Lors de conditions extrêmes de température, écoutez la radio locale ou visitez le site WEB de la CSSH: www.csharricana.qc.ca. Nous apprenons en même temps et par le même moyen que vous s'il y a suspension. Nous ne pouvons pas vous aviser par téléphone. Prévoir un endroit où votre enfant pourrait aller s'il y avait fermeture de l'école sur le temps de classe. Bien informer votre enfant de ce qu'il aurait à faire et où il devrait aller si besoin était.

COMMENT AIDER SON ENFANT

- Valoriser l'école et les tâches scolaires.
- Vérifier les faits auprès du personnel scolaire avant de blâmer l'école.
- Aider son enfant à développer l'autodiscipline en lui laissant prendre certaines décisions et en le tenant responsable des résultats.
- Encourager son enfant à être assidu à l'école.
- Manifester un véritable intérêt dans tous les apprentissages scolaires, non pas seulement dans les résultats quantifiés des examens.
- Fixer des objectifs réalistes selon les intérêts, les habiletés et la personnalité de son enfant.
- Adopter des attitudes positives et éviter les comparaisons avec les autres.
- Garder les lignes de communication ouvertes, prendre le temps d'écouter.
- Encourager la lecture en fréquentant la bibliothèque et en lisant soi-même.
- Exposer son enfant à diverses expériences d'apprentissage : la nature, les expositions, les concerts, les ateliers, la cuisine, la mécanique, etc.
- Vérifier avec son enfant les différentes conditions à une bonne étude :
 - Il se fixe un horaire régulier;
 - Il se trouve un endroit calme;
 - Il organise le matériel dont il a besoin;
 - Il s'assure d'un bon éclairage;
 - Il élimine les bruits distrayants tels que la télévision et la radio;
 - Il s'assoit sur une chaise droite et confortable.
- Vérifier avec son enfant les différentes conditions à un bon apprentissage :
 - Il révise les notions nouvelles au fur et à mesure;
 - Il révise les notions qu'il a déjà vues;
 - Il divise en petites tranches les travaux difficiles afin d'en venir à bout;
 - Il étudie peu à la fois, mais souvent;
 - Il se fait poser des questions au hasard.